

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V.359 Vœu relatif aux consultations

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de ZAC Bercy-Charenton conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier de dimension métropolitaine ;

Considérant les ambitions du projet urbain et le choix de développer plusieurs produits immobiliers spécifiques dans la ZAC, comme la reconversion de la gare inférieure de la Rapée ou la construction d'immeubles de grande hauteur ;

Considérant l'importance que ces tours soient d'une qualité architecturale exceptionnelle et viennent s'insérer finement dans le tissu urbain que ce soit à rez-de-chaussée ou depuis des vues lointaines à l'échelle de la métropole ;

Considérant l'importance de la diversité programmatique, des réflexions sur les usages et les programmes notamment à rez-de-chaussée de ces tours ;

Considérant les enjeux environnementaux décisifs liés aux immeubles de grande hauteur que ce soit sur le volet énergétique, matériaux, récupération de chaleur ;

Considérant que les consultations d'opérateurs du type « Réinventer » menées à Paris ont fait émerger de nouvelles manières de fabriquer la Ville en impliquant de multiples acteurs très en amont et qu'elles ont de ce fait favorisé l'innovation dans toutes les composantes du projet (programmation, construction, ambition environnementale, usages, préfiguration etc.) » ;

Sur proposition de Thomas LAURET, BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Didier GUILLOT, le Conseil de Paris

émet le vœu que :

- l'aménageur engage les consultations sur les tours de la ZAC Bercy Charenton dans l'esprit des appels à projets urbains innovants ;
- la ville de Paris s'assure que le poids des charges soit supportable pour les futurs locataires (en évitant qu'il ne s'écarte sensiblement de la moyenne) et que les garanties en soient apportées au Conseil de Paris.